

COMMUNICATION AU CONSEIL COMMUNAL  
N° 08-2023

SÉANCE DU 8 NOVEMBRE 2023

**Boucllement du préavis N° 22-2014 - Création d'un Hôtel de ville.  
Assainissement et extension de la Villa romaine - Requalification  
des espaces publics - Elaboration d'un plan de quartier -  
Organisation d'un concours de projet d'architecture**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

La présente communication a pour but de renseigner votre Conseil sur la décision prise par la Municipalité de procéder au boucllement du crédit d'investissement engagé pour l'élaboration d'un plan de quartier et l'organisation d'un concours de projets d'architecture pour : la création d'un Hôtel de ville, l'assainissement et l'extension de la Villa romaine, la requalification des espaces publics, en référence au préavis N° 22-2014 (séance du 19 novembre 2014).

Le décompte final est le suivant :

	Préavis CHF TTC	Dépenses CHF TTC	Différence CHF TTC
<b>Totaux</b>	<b>830'000.00</b>	<b>810'962.60</b>	<b>19'037.40</b>

Ces études se sont donc achevées avec un coût global inférieur de CHF 19'037.40 TTC par rapport à la demande de crédit.

Par conséquent, le total des dépenses nettes de CHF 830'000.00 sera amorti par annuités égales dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024, sur une période de 5 ans selon les conclusions du préavis.

Communication approuvée par la Municipalité dans sa séance du 13 septembre 2023.

Au nom de la Municipalité

Le syndic



G. Reichen



Le secrétaire



Ph. Steiner